

Que sont les lieux devenus ? Que vont les lieux devenir ?



Les Actes des Journées d'Échange et de Recherche des LVA
mai 2012 - Le Roucouis - Aveyron - GERPLA



**Groupe d'Échange et de Recherches pour et sur la Pratique
en Lieux d'Accueil**

**SÉMINAIRE
LE
ROUCOUS
2012**

Siège administratif et social :

SOMMAIRE :

	Page
Introduction	5
* lieux d'accueil et exercice de la parole Claude Allione	7
Transition 1 (titre ?)	15
* de l'utopie à la reconnaissance. Les lieux de vie, les lieux d'accueil Denis Potin	17
* les lieux de vie, une expérience de plus de 40 ans Edith Guillemet	21
Transition 2 (titre ?)	25
* articulation travail soignant avec accueil en lieu de vie Marie Allione	27
* journée Roucous 11/12/13 mai 2012 Frédéric Nury	35
Les ateliers	41
Animation : Marie-Christine Guillaumin	43
Animation : Jean-Luc M ??????	47
Animation : Alain Souchay	51

Préambule

*Introduction massive des valeurs néo-libérales,
taylorisation, management sanctifié :
le travail social est indubitablement bousculé
et pas dans le bon sens du terme.*

*Certes, les lieux de vie et d'accueil,
de par leur histoire et leur spécificité,
ne sont pas impliqués de la même manière
dans la tourmente.*

*Mais celle-ci les guette
et ils se mobilisent à juste titre à cet égard.*

*C'est bien pourquoi ils scrutent avec acuité le contexte.
C'est une démarche incontournable avant de concevoir,
puis élaborer tout type d'action.*

*Dans cette perspective :
un plaidoyer pour défendre un de nos outils, la parole.*

Que nous entendons bien ne pas nous faire confisquer !

Lieux d'accueil et exercice de la parole

Je suis essentiellement un psychanalyste. Ce qui n'est pas la chose la plus facile aujourd'hui... Surtout lorsqu'on prétend exercer cette approche au contact des institutions ou à l'intérieur des institutions. Chacun a en tête les préconisations de la Haute Autorité de Santé en matière de soins aux personnes autistes, le projet de Loi du député Fasquelle visant à interdire les approches psychanalytiques, l'affaire dite « du packing », les attaques insensées dont est victime Pierre Delion à Lille, etc.

Mais heureusement, il subsiste des îlots de créativité.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Lorsque j'interviens, ici ou là, pour présenter ou commenter le film qu'a réalisé Bernard Richard sur l'expérience de Solstices¹ – expérience qui fut à mi-chemin entre la logique des lieux d'accueil, fortement inspirée de Deligny, et celle des institutions de soin – il y a presque toujours une question qui vient de la salle : « pourquoi ne peut-on plus faire la même chose aujourd'hui ? » La question recèle des aspects différents. Ce peut être : pourquoi ne pourrait-on plus ? qui témoigne d'un reste d'espoir. Ce peut être aussi un constat : on ne peut plus, hélas ! Ce pourrait être aussi une question des plus jeunes qui nous demandent : que nous avez-vous transmis ? Dans quel état est l'héritage ? Mais en effet, pourquoi en va-t-il ainsi ?

Quelque chose aurait changé depuis les premières avancées des années 70. Elles furent, à l'époque, très largement soutenues et encouragées par quelques psychanalystes, – et notre présence témoigne encore de la continuité de cet engagement – lorsque ces derniers n'en étaient pas tout simplement les promoteurs et les acteurs, comme ce fut le cas à Solstices. On se souvient en effet du rôle important qui fut celui de Maud Mannoni lorsqu'elle préconisait des allers-retours entre l'institution centrale (l'École Expérimentale de Bonneuil) et des lieux d'accueil en province, pratique

¹ Bernard Richard, *Solstices ou Les enfants de la parole*, La Mare aux Canards, 2010.

qui répondait au concept mannonien d'« Institution Eclatée. » On se souvient aussi des livres et des textes divers où elle soutenait ces pratiques naissantes en recommandant de ne pas les institutionnaliser outre mesure. Maud Mannoni donc, mais ce ne fut pas la seule. On pense ici à Jacques Hochmann avec Santé Mentale et communauté, à Marcel Sassolas avec le foyer du Cerisier à Villeurbanne, à Marc Leclerc à Nantes, à Martine Fourré dans le Gard, et bien d'autres. Sans oublier le rôle fédérateur qui fut celui de Jean-François Reverzy et quelques autres autour de l'ASEPSI et de la revue Transitions. Et puis, bien sûr, demeure l'immense apport de Bernard Durey avec la création très originale de Solstices, et là aussi, tous les textes qui en ont accompagné la vie jusqu'en 2005, même si la fin fut moins glorieuse que les débuts. Mais là encore, la parole revient à Bernard Durey qui, dans le film de Bernard Richard, constatait que la vie, celle des humains comme celle des institutions, c'est la naissance, la vie, la mort ; et lorsqu'elles ne sont plus créatives, il vaut mieux que ces institutions disparaissent. Qu'elles crèvent disait-il. Sans nuances !

Mais aussi, après le temps des fondations, il y eut un temps d'essaimage où je participai près de vingt ans à l'aventure solsticienne, et où je croisai la vie de Souteyrannes dont je fus le superviseur/régulateur pendant près de quinze ans.

Ce sont ces deux expériences qui m'ont sans doute le plus appris.

* *
*

Comment donc comparer ce qui fut un formidable laboratoire pour donner naissance aux lieux d'accueil et pour leur développement avec l'état actuel des choses ?

Je propose de regarder brièvement deux points fondamentaux :

1. Le retour des institutions psychiatriques et médico-sociales vers une sorte d'illusion de confort ou de facilité dans les approches comportementales qui veulent exclure tout travail de médiation,

2. Un état social général principalement dominé par une véritable prolétarianisation de la psychiatrie et de l'éducation, ainsi que par un rapport aux fondements langagiers de l'homme largement perverti, et qui apparaît comme ce que j'ai appelé : *la haine de la parole*.

* *
*

Dans un texte de 1983, époque de forte créativité en la matière, je posais à Reverzy la question : qu'est-ce qu'une structure intermédiaire ? Suffit-il qu'elle apparaisse comme marginale pour qu'elle le devienne ? Et quels sont alors ses rapports avec l'espérance thérapeutique qui – c'est tout au moins mon point de vue – reste l'objectif central de toute mission d'accueil ?

Je proposais à l'époque de considérer qu'il n'y a de Structure Intermédiaire que dans la mesure où celle-ci se met en position d'inter-médiation, d'agir des médiations, et que celles-ci portent sur un triple registre :

* médiation de la parole d'abord, parce que l'humain est caractérisé avant tout d'être un *parlant*, un *parleur* et un *parlé*.

* médiation du repérage des lieux et des espaces qui la constituent, ensuite. Je rappelle à ce propos l'idée théorique de Maud Manoni assimilant les allers-retours entre famille, institution de soin et lieux d'accueil à cette ligne théorique qui va de Freud avec l'expérience du Fort-Da consistant pour l'humain dans la découverte et l'inscription dans la mécanique symbolique du langage autour de la perte (disparition et manque) et du retour, des retrouvailles ; jusqu'aux constructions très lacaniennes de la tiercéité ; en passant par les élaborations de Winnicott autour du concept de transitionnalité.

* médiation des instances sociales dans lesquelles les structures intermédiaires prennent place. Le pire étant de baptiser *intermédiaire* une structure fonctionnant en « cul-de-sac » sous prétexte de marginalité ou de soi-disant intermédiarité, ce qui est le contraire d'une exigence d'intermédiation.

En résumé, les lieux d'accueil ne sauraient être intermédiaires que dans leur action, et bien peu dans leurs déclarations d'intention, ni même dans leur projet.

Or, c'est probablement ce point des médiations qui est essentiel en regard de la vague cognitivo-comportementale qui sert actuellement de bélier aux détracteurs de toute approche thérapeutique par la parole. Attention, je ne dis pas que tout ce qui apparaît comme éducation ou *rééducation des comportements* serait forcément à rejeter comme mauvais ou malfaisant. La plupart d'entre nous, surtout lorsqu'ils sortent de la position strictement psychothérapique, y ont recours. Il existe des méthodes comportementales et des recherches cognitives qui nous ont appris beaucoup. Ce qui est en

cause, c'est le côté destructeur qu'y mettent ceux qui s'en servent pour rétablir des pratiques pyramidales et hiérarchisées, c'est-à-dire excluant l'analyse, excluant l'élaboration collective, excluant ce que j'appelle : *la part du rêve dans les institutions*².

On se trouve là dans un projet de protocolisation, où celui qui agit n'est pas celui qui pense, et où il ne doit pas avoir à se poser la question du sens de son acte, mais doit simplement vérifier si cette action est conforme aux méthodes et protocoles en vigueur. Ne pense pas, ne réfléchis pas, surtout ne rêve plus. Exécute ! Faut-il faire un dessin ? On voit d'évidence à quel point cette protocolisation, que les instances administratives appellent de leurs vœux, est au contraire antagoniste avec toute une logique de médiations (parole, espaces, instances sociales) qui semblent avoir été l'essentiel dans la genèse des lieux d'accueil et des Structures Intermédiaires. Quelle place leur resterait-il désormais ?

* *
*

Second point : la prolétarianisation de la psychiatrie et des institutions médico-sociales, et je crains également que toutes les autres structures soient visées. C'est aujourd'hui tous ceux dont le travail repose sur l'exercice de la parole que les pouvoirs prolétarianisent, et c'est essentiellement tous les métiers de la parole. Le quinquennat qui s'achève aura sans doute été la période la plus violente de notre histoire à cet égard.

Métiers de la parole ? Ce sont d'abord les enseignants, depuis la *Princesse de Clèves* jusqu'à la couche-culotte de Xavier Darcos. Ce sont les juges ensuite, et avec eux tous ceux qui œuvrent dans l'espace judiciaire. On pourrait penser que ces déclarations ne sont que des fanfaronnades. Mais on voit parallèlement la justice y perdre de son indépendance au point de se mettre en grève, et on voit aussi les populations ciblées (Roms, schizophrènes, etc.) perdre leur aléatoire protection. Métiers de la parole ? C'est aussi le monde éducatif et psy qui est le nôtre (protocoles, références au DSM, judiciarisation, etc.) qui se voit de plus en plus atteint (regroupements, logique comptable de l'évaluation, statut du psychothérapeute, etc.)

Qu'appelle-t-on prolétaire ? La prolétarianisation, c'est avant tout une perte, une dépossession du savoir, qui entraîne la paupérisation, mais qui n'en

² Claude Allione, *La part du rêve dans les institutions*, Paris, Les Belles Lettres, Coll. Encre Marine, 2e éd., 2010.

est pas forcément l'équivalent. Bernard Stiegler, emboitant le pas de Karl Marx, définit le prolétaire comme étant :

« Un travailleur dont le savoir est passé dans la machine de telle sorte que ce n'est plus lui qui s'individue en portant et en pratiquant ses outils. ³ »

Quels sont les outils du psychiatre, de l'éducateur, du psychologue, du travailleur social, du directeur d'établissement ?
C'est essentiellement la parole.

Si, de nos jours, l'exercice de la parole est tellement attaqué, qu'en résultera-t-il dans l'accomplissement de nos « métiers de parole » ? Sont-ils condamnés à devenir encore plus impossibles que ne le croyait Freud lorsqu'il avançait que la psychanalyse est :

« (...) le troisième de ces métiers impossibles où l'on peut d'avance être sûr d'échouer, les deux autres (...) étant l'art d'éduquer et l'art de gouverner.⁴ »

Une des racines principales de nos métiers, soignants, éducateurs, médecins, psychanalystes, mais aussi enseignants, juges, etc., c'est la parole dans sa fiabilité même. Notre credo est toujours plus ou moins celui-ci : « si tu veux dépasser les difficultés de ta vie, d'abord il te faut en parler : soit pour avouer et dépasser ta culpabilité (le juge) ; soit pour t'approcher du savoir qui te construira (l'enseignant) ; soit pour construire du lien social (le gouvernant) ; soit enfin pour la catharsis (le psychothérapeute). » C'est dire que nos métiers reposent sur un principe premier : la créance ferme et solide dans l'acte de parole. Non pas dans les paroles. Elles sont toujours plus ou moins mensongères, ou plutôt, elles ne peuvent jamais ne serait-ce qu'effleurer le réel. Non : La Parole, l'acte de parole, la « parole en acte ».

Mais si notre monde, celui dans lequel nous travaillons, même si nous refusons plus ou moins de lui appartenir, si notre monde postmoderne exprime au contraire, comme le dit Bernard Stiegler⁵, « mécréance et discrédit » dans cet acte de parole, que reste-t-il de nos fonctions ? Justement : il ne reste que des protocoles comme je l'évoquais ci-dessus. Or, que vaudraient les protocoles dans la logique des allers et retours que j'évoquais plus haut ?

³ Bernard Stiegler, Pour une nouvelle critique de l'économie politique, Paris, Galilée, 2009.

⁴ Sigmund Freud, Analyse terminée et analyse interminable, in Résultat, idées, problèmes, Paris, PUF, 1985.

⁵ Bernard Stiegler, Mécréance et discrédit, Tome 3, L'esprit perdu du capitalisme, Paris, Galilée, 2006.

Pourquoi la parole, qui soutient l'humain depuis la nuit des temps, depuis que nous sommes sortis de la pure *pulsionnalité* pour devenir des êtres de parole, pourquoi est-elle maintenant attaquée, discréditée, vilipendée, tout en se servant, pour ce faire, du discours, ou plutôt de la saturation des discours ? Parce qu'elle s'oppose in fine à une logique hyper-consumériste qui veut faire de nous à rebours des êtres purement pulsionnels. Achète et ne pense surtout pas ! Il y a déjà du protocole dans l'acte de consommation. Pourquoi ? Parce que sa référence, son système précis de référencement s'est trouvé détraqué. Comment ? La logique en est très simple, mais le montage qui en résulte extrêmement complexe. C'est celui de la perversion, ici c'est la perversion de la parole qui est en chemin.

C'est par la question fondamentale du manque, posée malgré lui par le roi Lear, qu'il revient de situer l'exercice de la parole : « en cherchant à lire dans l'Autre de quoi il retourne, nous ne trouvons que le manque.⁶ »

Le circuit de la pulsion nous permet de représenter ce qui se joue dans la « pulsionnalisation » de l'humain. Au premier temps d'épreuve du manque succède un deuxième temps de retournement, où l'objet disparaît littéralement — il est, comme disent les chimistes, *sublimé* — pour laisser place au savoir.

Mais notre monde est celui de la consommation et n'est plus celui du savoir, même si – justement parce que – le savoir ruisselle de toute part. Il n'y est pas question que l'objet puisse disparaître. Bien au contraire, c'est de la saturation par l'objet que l'hyper-capitalisme fait son miel. L'objet, pourrait-on dire en paraphrasant Lacan, c'est ce qui représente aujourd'hui le sujet pour un autre objet. Es-tu Mac ou PC ? iPhone ou Blackberry ? Rolex ou Swatch ? Porsche ou Ferrari ? Quel objet te représente, quelle marque te fait sujet, t'assujettit à sa logique consumériste ? Il n'est plus besoin de parole. L'objet sait se suffire à lui-même.

Cette logique de la saturation, de la *satyre* dirait Jean-François Lyotard, nous met en position d'assurer la jouissance, pas celle de l'objet, pas non plus celle du capitaliste comme on aurait trop facilement tendance à le penser, mais celle du capitalisme lui-même. Ce qui, justement, nous mène vers la question de la perversion. Piera Aulagnier définissait le mécanisme de la perversion en montrant que le sujet s'y constitue dans le but de faire de lui-même l'objet permettant à l'autre d'accéder à la jouissance.

⁶ Jacques Lacan, *Séminaire X, L'angoisse*, Paris, Seuil, 1970.

C'est-à-dire que cette saturation généralisée dans laquelle nous baignons – quoi que nous fassions, et que nous le voulions ou pas – a pour conséquence de pervertir foncièrement l'usage même de la parole en mettant en référence, à la fois première et ultime, la jouissance de ce que j'appelle : le *Saint-Marché*. Ainsi, au fétichisme de la consommation s'articule le déni fondamental, déni de la Loi qui a pour effet de *fétichiser la Loi*, et dans la foulée, de pervertir aussi l'usage même de la parole.

La thèse de Jean-Pierre Lebrun est que nous sommes passés d'une société gouvernée par la Loi à une société gouvernée par l'amour, mais un amour qui serait sans Loi. S'il a raison, il y a là également une perversion qui laisserait entendre qu'il peut y avoir de l'amour sans loi, hors-loi. C'est, ni plus ni moins, une forme nouvelle du retour à Sade.

* *
*

Il est évident, dès lors que la parole dans sa saturation inouïe (Eyes Wide Shut, littéralement : les yeux grands fermés, la saturation fait qu'on ne voit plus rien), dans son *trop-plein* de « bruit pour combler le silence », dans la perversion qui découle, en partie tout au moins, de la perversion nazie comme l'a montré Pierre Legendre, (voir Klemperer⁷, Orwell⁸, Debord⁹) et d'Auchwitz comme le soutient Lyotard¹⁰, n'est plus l'outil fiable qui permet l'exercice de nos métiers. Par conséquent, la parole cède la place aux protocoles, procédures, recommandations de bonne conduite et autres DSM dont je disais tout à l'heure qu'ils font le lit de la prolétarianisation de la psychiatrie.

Mais alors ? Que faire ?

La psychothérapie institutionnelle au tournant de la Seconde Guerre mondiale a inventé l'idée que pour soigner le malade il nous faut aussi soigner le groupe dans lequel il est soigné. C'est ce qu'avait déjà imaginé Dostoïevski dans *Crime et Châtiment*, et qui donne plus près de nous les pratiques systémiques. Mais aujourd'hui, ne sommes-nous pas en face d'un autre défi, d'une autre tâche de grande ampleur : pour soigner tout ce qui relève de la parole, il nous faut aussi soigner la parole elle-même, la soutenir, peut-être même la réhabiliter.

⁷ Victor Klemperer, LTI, *La langue du IIIe Reich*, Paris, Albin Michel, Agora, 1996.

⁸ Georges Orwell, *1984*, Paris, Gallimard NRF, 1950.

⁹ Guy Debord, *La société du spectacle*, Paris, Buchet-Chastel, 1967.

¹⁰ Jean-François Lyotard, *L'inhumain, causeries sur le temps*, Paris, Galilée, 1993.

Et c'est bien là que notre histoire de praticiens nous amène à considérer que, quelque soit la qualité du travail psychothérapique, éducatif ou social que nous avons engagé, les lieux d'accueil – lieux de vie nous sont essentiellement indispensables, ne serait-ce que parce que leur existence même est une réponse à la logique du manque, de l'absence et de la séparation dans le nécessaire exigence de *parole en acte*, à condition toutefois qu'ils ne muent pas vers une pauvre logique de bout de chaîne, mais qu'ils sachent au contraire préserver leurs acquis nés de l'espace transitionnel cher à Winnicott, leur fondamentale inter-médiation comme centre de gravité de leur existence.

À cet égard, la réponse à la question posée plus haut serait qu'il n'est certainement pas impossible que naissent aujourd'hui toutes les expériences les plus fécondes, mais qu'il faut pour cela que toute la société soit interrogée sur ce qui la fait humaine : se parler. D'une certaine façon, il faudrait se questionner sur l'héritage que nous transmettrons, nous enfants de Bourdieu, de Debord et des situationnistes, nous qui avons laissé le consumérisme tenter d'effacer l'humain, sans y prendre garde, comme si cela n'avait pas d'importance.

Cela passe donc par une position éminemment politique qui sera la réappropriation de nos outils, c'est-à-dire la dé-prolétarianisation de nos pratiques, à tous les niveaux d'intervention.

*« L'histoire, c'est le récit des faits, des événements relatifs
aux peuples en particulier et à l'humanité en général »*

dit un ouvrage de référence :

le Petit Littré (Ed. Gallimard - Hachette).

La définition proposée par ce dernier est parpitante.

*Et parfaitement en phase avec les journées de mai
qui se sont déroulées au Roucoux, au cours desquelles*

les participants se sont penchés sur

la double interrogation suivante :

« que sont devenus les lieux et que vont-ils devenir ? »

*Deux regards complémentaires,
celui d'un praticien des lieux de vie et d'accueil,
ainsi que celui d'une actrice honoraire,
selon l'expression consacrée, de l'ASE,
nous plongent dans l'histoire effervescente
de ces entités atypiques.*

*Qui ont bien l'intention,
et au diable la normalisation ambiante,
de continuer à étonner.*

De l'utopie à la reconnaissance. Les lieux de vie. Les lieux d'accueil.

L' utopie . 1975- 1983

- Contexte politique et culturel (Mai 1968)
- Des courants de pensées et des alternatives.
- Le retour à la terre. Les communautés.
- L'utopie en acte. Le lieu de vie Le Coral
- La mouvance ou l'émergence d'un mouvement
- Des concepts : Utopie, Lieu.

Du Chaos à la reconnaissance. 1983- 2002

- Circulaire du 27/01/1983 G Dufoix Secrétaire d'Etat à la famille
- Le Gerpla . Naissance. Evolution. Lieux d'accueil
- Le Collectif
- La loi de Rénovation Sociale 2002
- Des concepts .Identité. Mouvement social. Reconnaissance.

Dans la préface du livre de Max Laffont « L'extermination douce » Lucien Bonnafé, psychiatre, pionnier avec François Tosquelles de la psychothérapie intentionnelle, écrit « de tout ce que j'ai retenu des découvertes freudiennes, l'une des plus fécondes est que rien n'est plus chargé de sens que les phénomènes de censure et d'oubli ».

Or, nous sommes aujourd'hui à un moment où le rappel de faits constitutifs de l'Histoire, doit nous permettre de nous réapproprier le sens de cette aventure dont nous sommes la résultante.

- Les lieux d'accueil sont qualifiés par la circulaire G. Dufoix en Structures d'accueil non traditionnelles. 1983

À cette époque, difficile d'évaluer le nombre de ces structures et la population accueillie. (pas de recensement)

- Depuis la loi de Rénovation Sociale ces structures sont qualifiées en lieu de vie et d'accueil (l'Officiel des lieux de vie recense ceux qui sont agréés)
- L'accueil est de type transversal (social, judiciaire, santé), pour des séjours longs, de rupture, d'observation, voire de vacances. En principe à partir de l'évaluation de la situation, afin de tracer des perspectives, des objectifs, de fixer une durée.
- Les lieux sont installés majoritairement en zone rurale, animés de différentes façons: encadrant seul, couple, communauté, équipe, ce de façon résidentielle ou non.

Les encadrants se définissent comme des créateurs, ils sont à l'initiative de la création de leurs structures (ils ne répondent pas à une commande institutionnelle externe), la création est en lien avec leur désir individuel et leur histoire de vie, leur pratique est un art de vivre, c'est le « vivre avec ».

Claude Sigala nous dit :

« L'alternative que nous proposons s'inscrit dans le non enfermement. Nous excluons donc toutes formes et toutes fonctions d'enfermement. Ce qui nous intéresse ne s'enferme pas. Il est stupide de vouloir enfermer la liberté, l'amour, l'enfance. »

Ces encadrants ont inventé à partir de ce « vivre avec » qui est permanent une pratique d'accompagnement et de partage. Ils sont issus de différents champs professionnels : social, santé, enseignement, bâtiment, agriculture, art... Pour un certain nombre, ils relevaient d'un agrément d'assistant maternel.

François Dubet (sociologue, éducateur spécialisé) dans son livre Le déclin de l'institution dit :

« le travail sur autrui est aussi défini par la personnalité, par des caractéristiques qui ne relèvent pas directement de technique et de procédures, ni de la seule définition du rôle mais de la capacité d'établir des relations jugées convenables et efficaces avec les objets du travail sur autrui : des individus, c'est ce que l'on appelle le savoir être qui procède de la socialisation de l'individu, de son expérience professionnelle, de ses capacités d'engagement et de maîtrise de soi ».

L'utopie: jusqu'à la circulaire G Dufoix de 1983, les lieux de vie étaient hors la loi, existant de fait mais non de droit.

- Ces lieux de vie nés dans la lignée des mouvements d'éducation populaire, de la Résistance, de la désaliénation de l'après guerre, de l'effervescence culturelle, intellectuelle, sociale et politique de Mai 68, ayant pour figures tutélaires : Lucien Bonnafé, François Tosquelles, Cooper et Laing de l'antipsychiatrie anglaise, de Franco Basaglia, du mouvement *Psichiatria Democratica* de Trieste ; de Robert Castel, de Gilles Deleuze, de Felix Guattari, de Fernand Deligny, et de bien d'autres, sont organisés collectivement en mouvements, en collectifs, en associations, en groupes (Collectif Réseau Alternatif, Collectif Réseau Alternatif à la psychiatrie), leurs rhizomes finiront par se rencontrer. Leurs positions sont résolument alternatives, le CRA préconise « de refuser le carcan de l'agrément », ils refusent le salariat, rejettent l'administration et ses contrôles.

- En 1984 création du groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieux d'accueils (Gerpla), en 1987 ce groupe se constitue en association dont l'objet sera « l'échange et la recherche sur et pour les pratiques en lieux d'accueil, la représentation sociale de cette pratique et la recherche de cadres adaptés à ces structures pour les insérer dans des cadres légaux. »

- En 1980 apparaît l'Association d'étude et de promotion des structures intermédiaires (Asepsi).

- En 1994 se crée un Collectif d'Associations, composé de l'Asepsi, du Gerpla, d'Itinéraire, de Faste Sud Aveyron, du CRA, du syndicat des lieux de vie, ce collectif travaille avec la Direction Générale des Affaires Sociales dont le Directeur est Monsieur Gauthier.

Deux périodes de travail :

1) l'identification : qui sont ces lieux d'accueil et ces lieux de vie, que font-ils, que veulent-ils négocier ?

2) Peut on les intégrer dans un dispositif législatif ?

Ce travail aboutira en 2002 à l'introduction des lieux d'accueil dans un cadre législatif : la loi de Rénovation Sociale de Janvier 2002. Ainsi en 30 ans, ce mouvement alternatif est passé de l'utopie à la reconnaissance institutionnelle, il est inscrit dans les Politiques Sociales de l'État.

Marche t'il sur ses deux jambes ou est-il unijambiste ?

Pour conclure, citons Jean François Bauduret Directeur de la DGAS et successeur de Monsieur Gauthier et Marcel Jaeger Directeur de l'école d'éducateur de Buc 78 qui dans leurs ouvrages « Rénover l'action sociale et médico-sociale. Histoire d'une refondation » disent :

« Longtemps ces lieux de vie ont vécu à la marge de notre société, ils ont souvent été animés par des apôtres de la contre culture, il reste que ces structures rendent des services éminents aux juges des enfants, aux équipes de psychiatrie, aux institutions médico-sociales, ces dernières se sont toujours appuyées sur des valeurs étrangères à la logique administrative : valorisation de la vie communautaire, du partage du quotidien, de la liberté, de l'affectivité, leur discours a changé puisqu'ils se sont battus pour être reconnus à l'occasion de la révision de la loi de 1975 mais leur histoire est là pour rappeler les résistances à l'intervention de l'Etat tant dans les actions alternatives que dans les institutions classiques ».

J'invite, ceux que cela intéressent à creuser le sens que mettent les représentants de l'État, avec qui les lieux d'accueil ont travaillé à leur intégration dans la loi. Pour ce faire des indices nous sont donnés : marge de notre société, apôtres de la contre culture, services éminents, valeurs étrangères à la logique administrative, valorisation de la vie communautaire, partage du quotidien, liberté, affectivité, résistance à l'intervention de l'Etat.

Le passage de l'utopie à la reconnaissance fut plus long et plus compliqué que ce qu'en disent Messieurs Bauduret et Jaeger. Néanmoins, de notre point de vue d'éducateur spécialisé et de permanent de lieux d'accueil les valeurs de partage du quotidien, de liberté, d'affectivité sont toujours actuelles, elles sont le socle du travail éducatif dans les structures éducatives alternatives mais souhaitons qu'elles le soient aussi dans les structures classiques.

Intervention très parcellaire extrait du travail de recherche de Denis Potin
De l'Utopie à la reconnaissance institutionnelle. Le parcours du mouvement des lieux de vie et des lieux d'accueil.

Diplôme supérieur en travail social (DSTS) Collège Coopératif Rhône Alpes Université Lumière Lyon II Février 2007. Diplôme des Hautes Etudes en Pratique Sociale (DHEPS) Université Lumières Lyon II Juin 2007

Les lieux de vie et d'accueil, une expérience de plus de quarante ans

Vous m'avez demandé d'intervenir au cours de cette journée et je vous en remercie. J'en suis touchée et émue, bien que je me sente désormais un peu décalée au milieu de votre assemblée de professionnels... Je sens bien que, si vous m'avez fait appel, c'est pour l'histoire... et c'est vraiment en tant qu'« ancienne » professionnelle de l'Aide à l'Enfance que je vous parle. Les anciens ne parlent pas technique... Ils racontent... et aussi rappellent un peu du sens en disant ce qu'ils ont vécu... C'est ce que je vais vous dire en quelques mots.

Quand les premiers lieux d'accueil sont arrivés en Aveyron, en 74, nous étions bien jeunes, nous, en tant que personnes mais aussi en tant qu'institutions dites « modernes »... Notre administration de protection de l'enfance datait de quelques années seulement... tout juste dix ans ! Elle ne s'était pas encore séparée des vertus et des douleurs de l'Assistance publique ni des résignations du service des enfants assistés. C'est-à-dire que l'enfant en difficulté commençait juste à être considéré comme une personne non dangereuse, nécessitant non seulement une réponse à ses besoins primaires mais aussi un accompagnement sur bien des plans. Je ne peux pas développer plus amplement la description de ce que nous avons trouvé en arrivant en Aveyron... Il y aurait matière à vous faire pleurer ou rire selon la face choisie de cette montagne d'insuffisance devant laquelle nous nous trouvions. La protection judiciaire n'avait que peu d'existence propre dans notre département et les services psychiatriques étaient proches de l'enfermement comme moyen unique de traitement de tout ce que nous appelions maladies mentales. Les jeunes professionnels que nous étions avaient de la colère au cœur en découvrant les souffrances des enfants et la pauvreté de la pensée et des moyens qui nous étaient alloués. Ils voulaient développer les services, les humaniser, mettre l'enfant et son intérêt au centre de leurs projets... Nous avons en fait une grande liberté de conception face à des mentalités un peu figées.

C'est à ce moment-là que sont arrivés les premiers lieux. Nous connaissons Deligny dans les Cévennes et Maud Mannoni à Bonneuil dont la pensée nous attirait et que nous suivions attentivement... mais de loin, avec respect, en picorant leur expérience... Il y avait aussi Sigala, Durey, etc.

Quand des personnes se sont installées en chair et en os sur notre territoire, nous avons eu une réaction de protection et de défense... Comment ? Des jeunes peuvent venir s'installer comme ça sans rien demander, avec cette même colère au cœur et cette même critique de l'institution que nous... sans même venir discuter avec nous des problèmes que nous vivions, de leurs projets ? Cela nous semblait invraisemblable ! Pour accueillir des enfants des villes, que les autres ne voulaient pas accueillir ? Nous en avons assez avec nos propres problèmes. 68 n'était pas loin et l'aspect « hippie » ou décalé ou suspect de ces personnes provoquait un rejet. Ce n'est pas l'administration qui réagissait le plus fort, mais les services techniques, de psychiatrie, de gendarmerie, etc. Les services sociaux posaient bien des questions ! Notre premier acte fut un dépôt de plainte pour non-respect de la législation... Puis nous avons parlé et ils ont tenu bon.

Personnellement, j'ai été très touchée, voire bouleversée par leurs personnes d'abord puis par leur projet de jeunes professionnels : vivre au quotidien dans un trou de campagne, vivre avec des enfants qui souffraient de troubles graves de la personnalité. Ils avaient eux-mêmes de jeunes enfants. Quelle audace ! Mais leurs yeux étaient pleins à la fois des horreurs vécues en institution psychiatrique et dont ils avaient gardé le souvenir et des certitudes de pouvoir aider ces enfants.

Avec eux, je me suis autorisée à dire ce que je pensais de ces lieux, et à prendre le risque de les écouter, de les reconnaître comme une chance.

Pour moi, leur présence était vraiment le signe d'un germe de plus grande humanité dans nos façons de vivre, d'agir et d'administrer. Je les voyais comme une chance pour nous. Pourquoi ?

Pour deux raisons essentielles qui demeurent pour moi le fil rouge du bien-fondé des LVA : ils sont nés dans la marge de notre système pour la marge de notre société.

La marge dans une page est très importante. C'est un lieu de liberté, un lieu libre, fait pour prendre des notes, faire des observations, des critiques. C'est un lieu de recul, d'évaluation. C'est le lieu dans un livre, dans un texte, qui fait appel au lecteur-correcteur, à sa pensée propre. Il souligne, provoque,

interroge, s'exclame... La marge invite à la liberté. Les lieux de vie sont ainsi apparus dans la marge des institutions, là où elles étaient défailantes, là où elles posaient question. Un ou deux ont ouvert la marge. D'autres ont suivi ! Hors du cadre, les lieux avaient la liberté d'inventer leur humanité, leur mode de vie, de soins, etc. Certains étaient vraiment très dans la marge... au point de basculer hors de la marge. Il y en a eu des *accro* de la marge, qui ont eux-mêmes connu la drogue et autres addictions... et qui ont sombré. Je pense à eux souvent. Ils nous ont fait reculer, soulevant des vagues de méfiance tant internes au réseau des lieux qu'externes, dans les hôpitaux ou les administrations.

Un ami nous disait qu'« on enseigne bien ce qu'on a besoin d'apprendre soi-même ». Faut-il encore que l'on ait accepté la conscience d'avoir soi-même besoin d'apprendre et d'être décidé à le faire.

Les lieux de vie sont nés pour ceux qui se trouvaient en marge de la société. Les permanents de LVA décidaient de s'installer avec des enfants, des jeunes, qui sont restés hors du chemin, rejetés ou exclus, des enfants et des jeunes redoutables et redoutés. Je crois très profondément que le cœur de notre humanité est de porter attention au plus faible, au plus petit et à celui qui est rejeté. Car c'est lui, qui est en souffrance profonde, dans son cœur, dans son psychisme et dans son corps qui nous apprend ce qu'est un homme. C'est lui qui nous enseigne ce long chemin d'humanité. De plus en plus, et aujourd'hui surtout, lorsque je rencontre des anciens enfants, devenus vraiment adultes, je m'émerveille de leur capacité à grandir, se fortifier, etc. Je crois que ce sont ces jeunes qui m'ont aidée aussi. La valeur d'une société se mesure à sa capacité de refus de l'exclusion d'un seul d'entre nous et à son désir que chacun se développe selon son propre chemin... Les lieux de vie sont pour moi signe de ce désir.

Je peux vraiment dire en ce sens que les lieux de vie sont à mes yeux, des passeurs. Ils accompagnent les jeunes dans ce passage de la marge où ils sont à la page où ils rejoignent les autres. Ils sont passeurs parce qu'ils viennent eux-aussi de la marge. Ils sont passeurs lorsqu'ils ont conscience qu'ils ont eux-mêmes beaucoup reçu et appris, que ce qu'ils vivent au quotidien avec les jeunes les dépassent et que ce qu'ils enseignent, la vie tout simplement, est plus grand qu'eux. Cela demande un grand chemin d'humilité.

Les lieux d'accueil ont en effet une quarantaine d'années. Ils sont organisés, reconnus comme les autres institutions ou presque. Il ont sans doute à être attentifs à l'abandon de cette précieuse marge qui les ferait rentrer

complètement dans la page. Le souci de défense et de protection risquerait de devenir premier. De ce fait, ils perdraient sans doute une part de leur différence en matière de sens... de dynamisme, de tension dans la recherche. Il ne seraient plus vraiment interlocuteurs, mais semblables.

En ce qui me concerne, je leur dois beaucoup. Ils m'ont dynamisée dans ma propre recherche de développement des modes d'accueil des enfants et des jeunes en souffrance. Ils ont éclairé mon regard sur notre humanité. Je suis heureuse de leur dire merci aujourd'hui !

Si j'ai encore un peu de temps, je raconterai une histoire que vous connaissez certainement déjà... Mais pour le plaisir de la partager à nouveau, je la raconte. Peut-être, il y a quelqu'un qui ne la connaît pas. C'est l'histoire des chameaux et du père qui voulait les transmettre à ses trois fils.

Une ancienne tradition bédouine rapporte ce récit :

Un père (certains soutiennent qu'il s'agissait d'un cheikh fort riche), sentant sa fin prochaine, prit ses dispositions pour régler sa succession. Son troupeau de chameaux devait être réparti entre ses trois fils (Ahmed, Ali et Benjamin, mais les noms varient d'une version à l'autre) selon l'ordre suivant : le premier, en vertu du droit d'aînesse, recevrait la moitié, le second hériterait du quart, quant au cadet, il se contenterait du sixième. Lorsqu'il mourut peu après, ses fils furent bien embarrassés : le partage se révélait en effet impossible, dès lors que le troupeau s'élevait à onze chameaux très exactement. Alors qu'ils en étaient déjà venus aux mains à propos de ce partage impossible, ils convinrent de soumettre l'affaire au khadi. Celui-ci, après avoir entendu les parties, réfléchit, traça quelques signes dans le sable, et finalement déclara : « Prenez un de mes chameaux, faites votre partage, et, si Allah le veut, vous me le rendrez ». Interloqués, mais peu désireux de contredire cet homme sage, les fils s'en allèrent avec le chameau du juge. Ils ne tardèrent pas cependant à réaliser l'ingéniosité du khadi : avec douze chameaux, le partage devenait fort aisé — chacun reçut sa part et le douzième chameau ne manqua pas d'être aussitôt restitué.

Il y a ainsi des personnes qui sont passeurs et permettent à chacun de devenir ce qu'il est...

*Marquer les esprits.
Cela a constitué, au fil des siècles,
une des visées essentielles des penseurs et des écrivains.
La dynamique que cela suppose
reste d'autant plus d'actualité
que l'uniformisation voudrait faire rage.*

*Ainsi, Pascal distinguait-il
l'esprit de géométrie et celui de finesse.
Merci, Blaise : vos cogitations résonnent fort
aujourd'hui pour nous qui sommes confrontés
au diktat du quantitatif.*

*Nous sommes résolument décidés
à ce que ce dernier ne devienne pas
l'unique valeur du travail social.
Ce qui ne veut bien sûr pas dire que nous refusons
de prendre en compte cette réalité.
Mais montrer ce que l'on fait et comment
ne peut se faire de façon gestionnaire et réductrice.*

*Deux contributions, respectivement produites
par une praticienne et un acteur d'un Conseil Général
démontrent la pertinence du qualitatif incontournable
auprès de publics fragiles. C'est en ce sens
qu'elles ouvrent l'horizon d'une articulation possible
entre les deux versants.*

Articulation travail soignant avec accueil en lieu de vie

C'est un petit garçon adopté qui arrive en France chez ses parents à l'âge de 2 ans et demi. Abandonné à la naissance, il a vécu sa toute petite enfance dans un orphelinat en Bulgarie et il va garder des traces indélébiles de carences affectives précoces et d'hospitalisme.

Lorsque ses parents viennent nous voir c'est parce qu'ils sont débordés par un enfant ingouvernable très agité et instable et qui ne semble pas s'intéresser à eux, pas plus qu'à des jeux de son âge, ni même à un quelconque objet. Leur affection, tous les soins et l'amour qu'ils lui portent ne suffisent pas à apaiser leur fils qui vit dans une angoisse permanente et une très grande insécurité.

Avec ces enfants en détresse, on est parfois happé par leur quête affective (qui peut-être très destructrice) et l'on peut vite se retrouver pris dans un fantasme de réparation, de lui donner ce qu'il n'a pas eu. Mais ça ne suffit pas et même ça ne marche pas.

Avec ce gamin-là, rien ne colle. C'est pourquoi je vais l'appeler pour la circonstance : Colin.

À l'école maternelle, les autres enfants lui faisaient peur et il se retranchait dans sa solitude. C'était comme si, en permanence, il menait une guerre de tranchée pour ne pas se laisser approcher par les autres enfants qui le terrorisaient.

À son arrivée à l'hôpital de jour la Rose-Verte, c'était la même chose au début, il jouait les mêmes relations malades, assez destructrices, faites d'attirance et de rejet. Encore à présent, sa détresse nous touche tellement que nous avons le sentiment que sa vie reste précaire, que sa vie psychique ne tient qu'à un fil. Alors nous allons nous y accrocher avec la confiance des parents et essayer de tisser un filet (une protection) qui puisse contenir

ses angoisses et lui assurer un peu de sécurité. Colin se met à parler, et petit à petit il semble moins angoissé. Il devient plus gai et se familiarise avec ses pairs.

Nous lui offrons tout ce qui peut-être à disposition dans notre bazar - c'est un mot que j'utilise volontiers pour parler de la Rose-verte : un bazar c'est un lieu où l'on peut trouver tout ce que l'on veut et où il se passe toujours quelque chose, c'est un espace de rencontre - Il y aura la pataugeoire, le conte, la danse, la musique, etc. et plein d'autres choses encore : la psychothérapie, le packing. Parmi tous ces temps de soin, deux espaces/temps se dégageront comme opératoires : la danse et le packing.

À tel point que les danseuses professionnelles qui accompagnent cet atelier dans le cadre des projets « Art à l'hôpital » financés par la Drac parlent de : « Colin et sa danse ». L'expression artistique transcende tous les dés-accordages et distorsions du corps et de la pensée. Il y a un véritable échange et un dialogue corporel, fluide et harmonieux, des moments de grâce qui tranchent avec le quotidien où tout est compliqué et laborieux.

Et le packing, où l'enveloppement dans les draps humides accompagné par trois soignants, sécurise cette agitation permanente pour libérer des capacités à penser et à dire. La danse est un atelier artistique donc hors du soin et le pack est hors recommandations de bonnes pratiques ; Colin est en dehors de tout et souvent hors de lui.

Les tentatives d'intégration scolaire vont vite toucher leurs limites parce que Colin n'investit pas l'objet intellectuel ni la connaissance, trop préoccupé qu'il est à essayer de vivre, et emporté par des interrogations sans fin. Une tentative d'accueil en IME va se solder par un échec car les contraintes institutionnelles sont trop prégnantes : Colin doit s'adapter à un dispositif qui préexiste à son admission et il n'y arrivera pas. Et l'institution ne peut pas intégrer un enfant trop différent, trop turbulent, trop dérangeant, trop questionnant, trop angoissé. Car il est constamment question de la mort comme d'une menace permanente.

Et malgré toute l'attention que nous avons déployée, Colin reste encore, après quelques années de soins, très perturbé. Au seuil de la puberté, il n'a pas suffisamment d'épaisseur pour faire face aux bouleversements à venir et il devient encore plus infernal poussant ses parents au désespoir : « j'ai pleuré pour l'avoir et maintenant je pleure pour qu'on me le prenne » dit sa mère qui n'en peut plus.

Dans ces situations où il y a un risque pour l'enfant et pour ses parents, le risque d'une rupture ou celui de devenir fou, la formule *lieu de vie* nous est apparue comme étant sans doute la plus appropriée. Pourquoi ?

Parce que c'est passer du collectif au singulier pour l'enfant. C'est lui offrir un espace vers plus d'humanité et moins de performance. L'accent y est mis sur l'anodin du quotidien plus que sur la rééducation des comportements gênants. Disons le *vivre avec* plutôt que les méthodes aversives des techniques comportementales pour faire court.

Evidemment dans nos hôpitaux de jour, il n'a jamais été question de rééducation des comportements. Si j'en parle c'est parce que c'est actuellement recommandé par la Haute Autorité à la Santé pour l'accompagnement des enfants autistes. L'HAS a désavoué toute la tradition des pratiques de la pédopsychiatrie française. En recommandant les techniques comportementales comme seules efficaces et en jetant la suspicion sur toutes les approches psychothérapeutiques et la psychothérapie institutionnelle, elle a mis à mal tout l'héritage de la psychopathologie sacrifiant au passage le *packing* qui est maintenant formellement interdit.

Malgré tout, nos hôpitaux de jour restent des lieux de soins et des lieux de vie, j'y tiens beaucoup. Mais les enfants n'y sont accueillis que pour des temps partiels qui se combinent avec la scolarité. Pour Colin, il n'y a plus de scolarité et l'IME n'a pas pu prendre le relais. Donc nous sommes en train d'inventer un dispositif sur mesure pour lui avec des temps de soins à l'hôpital de jour et des temps réguliers et suffisamment soutenus dans un lieu de vie, où son existence semble moins menacée. Hier nous échangeons avec les permanents du lieu de vie et ils nous racontaient un pique-nique où Colin, qui avait été beaucoup grondé parce qu'il faisait n'importe quoi, s'est retrouvé après quelques heures de marche tranquille en haut des Cévennes au milieu des moutons avec le berger. Et il s'est adressé à lui pour lui dire : « ah ! toi tu ne grondes que les moutons ! ». Et le lendemain lorsqu'il l'a croisé au village, il a dit : « je veux être berger ». Bon, je vous laisse méditer cette petite scène où l'enfant peut vivre une expérience qui trouve une sorte d'issue à son mal être. Ce n'est pas le contact avec la nature qui a un effet, c'est ce que vit l'enfant et ce qu'il découvre avec le berger comme une sorte de perspective qui construit sa pensée et fabrique une idée, une histoire.

Nous avons toujours souhaité offrir à un enfant son lieu de vie pour qu'il se supporte, pour qu'il habite son corps. Nous avons établi une règle : plusieurs enfants ne vont pas dans le même lieu. Dans l'idéal, chacun a

le sien. Il peut se l'approprier. Le choix d'un lieu de vie, de travailler avec un lieu plutôt qu'un autre, c'est l'effet de rencontres et d'histoires, ça n'est pas le hasard et ce n'est jamais par défaut. C'est fortement connoté d'un lien transférentiel, mais aussi d'amitié et de reconnaissance. Ça fonctionne avec le bouche à oreille, c'est-à-dire avec la parole et l'écoute. Et ça passe des uns aux autres dans les équipes soignantes comme des fils que l'on tisse à partir de ces points de rencontre.

Le lieu de vie est considéré dans mon esprit comme un pseudopode du dispositif de soin. Disons : un partenaire du soin mais plus que cela. Ce serait, de mon point de vue, un prolongement de l'espace thérapeutique à partir du moment où l'on se donne les moyens d'échanger sur ce qui se passe pour l'enfant dans les différents lieux et dans les allers et retours mais aussi sur ce que l'on vit avec lui, c'est-à-dire pour employer un terme technique : l'analyse du transfert. Et personne n'a de prérogative, pas plus le médecin que les autres, c'est un échange et un questionnement sur ce que l'on vit avec l'enfant. Nous articulons notre désir à celui des accueillants du lieu de vie et l'ensemble sert de soutien (holding) pour l'enfant et constitue ce que l'on peut appeler une constellation transférentielle.

Par exemple puisque nous sommes ici au Roucou, voici comment commence l'histoire : nos contacts avec Didier Nuez s'originent à Souteyrane près de Viala. Avec Claude Allione, nous avons fait venir Monique Monteil (qui a créé Souteyrane) à Nice au congrès que nous avons organisé avec le Cheval Bleu sur les structures intermédiaires en 1983. J'ai commencé à travailler à cette époque dans les années 75/80, en pleine effervescence créatrice. Je travaillais avec Henri Collomb, célèbre ethnopsychiatre qui a créé l'école de Fann à Dakar au Sénégal. Et il nous incitait toujours à aller voir du côté du non conformisme, du côté de la psychiatrie sociale. Il y a d'ailleurs là bas, à Dakar au Sénégal un lieu de vie pour adolescent fondé par martine Fourré qui avait commencé par créer un lieu de vie à Sauzet au sud d'Alès où il y avait un lien fort avec Bernard Durey qui a été le fondateur de Solstices. Pour chaque lieu de vie il y a une histoire comme ça. Pour un autre, ce sont les liens avec l'école expérimentale de Bonneuil sur Marne créée par Maud Mannoni, et pour un autre encore, les contacts dans des journées de psychanalyse. Donc, dès que je suis arrivée dans le Gard (il y a 25 ans), je me suis mise à la recherche de contacts avec des lieux de vie parce que c'était indispensable à la nature du travail de soin que je voulais impulser. Le lieu de vie, c'était l'antithèse de l'hôpital et je savais que nous en aurions besoin pour certains enfants. Même si les deux hôpitaux de jour où j'ai travaillé : la Maison-Lune et la Rose-Verte ont

une dynamique de soin inspirée de la psychothérapie institutionnelle, je voulais inscrire la possibilité d'un ailleurs pour les enfants qui en avaient besoin. Je suis allée à Souteyrane pour des enfants qui ont été accueillis là-bas et que nous avons en soin et puis aussi à Monoblet chez Fernand Deligny et dans beaucoup d'autres lieux avec lesquels nous avons travaillé y compris certains dont nous avons soutenu la création. Mais il n'y en a pas tant que ça, en tout cas pas autant que nous en aurions besoin.

Tous les liens que nous avons avec les permanents des lieux de vie sont des liens forts, solides, faits de respect mutuel et oserais-je dire d'admiration. Pas une admiration béate mais une admiration fondée sur le parcours et l'engagement, la démarche mais aussi la passion de la folie dans l'humain avec ses bosses et ses cabosses. Pour autant, je ne pense pas que n'importe qui puisse créer un lieu d'accueil, ça ne s'improvise pas.

Et il y a une part d'utopie que je partage, elle est nécessaire à la vie institutionnelle. Sans cette part d'utopie, il n'y a pas d'institution soignante je pense, pas plus que de lieu de vie.

À notre époque, l'intégration scolaire veut faire à tout prix force de loi. C'est sans doute une bonne chose mais elle a ses limites. Et comme je viens de vous le montrer avec le petit Colin, lorsque la scolarité s'arrête, c'est l'IME, et l'IME peut être tout à fait inadapté. Le comble c'est que ce n'est pas l'enfant qui est inadapté, c'est la structure qui l'accueille. Pourquoi ? Qu'il s'agisse de l'école ou de l'IME, il faut que l'enfant entre dans le format. Il se trouve que certains enfants que nous soignons vont mieux, (des fois plus mal à l'entrée dans l'adolescence qui est un passage délicat) et ils ne trouvent leur place nulle part car ils sont trop hors normes. Trop rebelles, trop libres, trop fous pour l'IME. C'est dans ces situations que nous pensons au lieu de vie pour des enfants autistes ou psychotiques lorsque les parents sont d'accord. Il s'agit encore une fois d'offrir à l'enfant un espace où il puisse vivre des expériences centrées sur la quotidienneté sans souci d'apprentissage, sans trop désirer pour lui, dans le respect de sa façon d'être au monde. Lorsqu'il revient de son séjour en lieu de vie, il s'est passé quelque chose que nous pouvons faire fructifier. Et peut-être, on peut amoindrir ou éviter les traitements neuroleptiques.

Il y a deux sortes d'indications pour proposer un lieu de vie. Celle dont je viens de vous parler, et puis aussi, il y a les cas où nous voulons aider un enfant et ses parents à travailler sur l'expérience psychique de la séparation et que ce travail passe par une séparation réelle avec l'introduction d'une distance géographique entre le lieu de soin et l'enfant et entre l'enfant et

ses parents. Il s'agit la plupart du temps dans ces situations de séjours séquentiels selon une certaine rythmicité. Et c'est dans les allers et retours, dans ces mouvements, toujours les mêmes, qu'un enfant peut-être assuré, en l'éprouvant dans sa trajectoire, que se séparer n'est pas dangereux, ni pour lui ni pour ses parents. Il fait un chemin, il se déplace. Le mouvement c'est le changement. Il s'agit d'inscrire l'enfant dans un trajet : trajet pour lui même d'abord mais aussi pour ceux qui l'accompagnent.

Et cette séparation est opératoire à condition que les parents acceptent – et c'est la deuxième règle - de ne pas avoir de contact avec les accueillants des lieux de vie. Nous faisons ce que j'appelle un compartiment étanche. Les parents sont empêchés, privés de connaître le lieu et les personnes qui accueillent leur enfant. C'est à ce prix-là que quelque chose peut se modifier du côté de l'enfant et du côté des parents aussi. C'est une prise de risque. Nous nous situons à l'interface, nous sommes les passeurs ou les médiateurs entre le lieu de vie et les parents. Cette disposition permet d'opérer une coupure symbolique.

Evidemment nous évaluons la capacité des parents à supporter d'être privé du « regard » sur leur enfant même quand il n'est pas avec eux. Tous les parents qui acceptent ce dispositif ne sont jamais déçus des résultats. Même si au départ ils ne sont pas sûrs de toujours bien comprendre l'intérêt d'une telle démarche. Lorsque ça fonctionne, ils en mesurent les effets dynamisants et très souvent ils sont reconnaissants, ils nous remercient de les tenir à distance des personnes qui accueillent leur enfant parce que cette distance permet de créer un espace de parole entre l'enfant et ses parents, l'enfant et ses soignants. On crée, on ouvre véritablement un espace intermédiaire. La coupure produit du sens et redonne forme à la symbolisation.

Vous voyez dans tout ça combien la séparation entre l'éducatif et le thérapeutique est artificielle et obsolète. Les deux sont nécessaires et s'interpénètrent. Il faut bien faire des choses avec un enfant pour pouvoir en parler. Ce qui donne du sens c'est de parler de ce que l'on vit avec l'enfant. Il ne s'agit pas d'interpréter mais de mettre en histoire ce que l'on vit avec l'enfant. C'est la mise en forme narrative qui redonne de l'épaisseur à la vie psychique. Et l'articulation des soins avec des séjours en lieu de vie crée l'occasion de se raconter des histoires.

Voilà je voudrais terminer en disant, mais vous l'aurez compris, que le recours au lieu de vie dans le parcours de soin d'un enfant dépend pour nous d'une conception de la psychiatrie fondée sur la psychanalyse et la

psychothérapie institutionnelle c'est-à-dire prenant en compte la dimension de l'inconscient et les effets du transfert dans ce qu'ils ont d'actif à notre insu.

Et en guise de clin d'œil, un mot de ce petit garçon qui fréquente le Roucouc régulièrement. Il est très démuni, il ne parle pas et en particulier il a beaucoup de difficulté à érotiser sa bouche qui reste un trou avide. Nous avons beaucoup de mal à l'aider à prendre un peu de plaisir à manger. Il en met partout dedans dehors et à côté, il a même du mal à mâcher et à se tenir à table, il glisse mollement sous la table comme un shamallow. Il faut deux adultes pour l'accompagner dans une ambiance un peu chaude de salle à manger de restaurant où il est bien difficile de se concentrer sur son assiette tant il y a de mouvements. À chaque fois que les soignants amènent Pilou au Roucouc ou viennent le chercher et qu'ils restent à déjeuner, ils ramènent invariablement à nos réunions l'exploit de Pilou qui se tient à table, droit sur son tabouret, et se cale parfaitement sur la voix de Nunu pour faire un repas dans de meilleures conditions.

Voilà une petite chose, toute simple qui peut modifier le regard du soignant sur l'enfant et en retour transformer les attitudes : celle de l'enfant et celle des soignants et pourquoi pas des parents.

Marie Allione est Psychiatre des hôpitaux, psychanalyste, Secteur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Nord Ouest du Gard, Centre Hospitalier d'Alès.

Journée ROUCOUS 11/12/13 mai 2012

1 - comment s'est définie la politique du CG de l'Essonne en matière de lieux de vie ?

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les LDVA 91 de leur création à ce jour

- 1999 création de la Mission lieux de vie au sein des services du Conseil général de l'Essonne
un chargé de mission pilote le dispositif
- 1^{er} recensement des lieux de vie en France (structures non traditionnelles en référence à la circulaire du 27/01/83)
- 2000 publication de la 1^{re} édition de l'officiel des lieux de vie participation aux textes qui préciseront le statut légal des LDVA (loi du 02/01/02 et décret d'application du 23/12/04)
- dès 2004 autorisations et régularisation des LDVA du 91 via les procédures d'habilitation prévues par la loi.
Si en 2000, il existe 14 places pour 2 LDVA, à ce jour le Département de l'Essonne compte 102 places LDVA pour 16 structures.
- 2004 création du site www.ldva.essonne.fr
Outre une publication régulière, l'officiel des lieux de vie est désormais en ligne
- 2009 arrivée d'un deuxième chargé de mission
- 2009/2010 évaluation départementale des LDVA. Ce travail reconnaît la qualité des prises en charges et conclut à la poursuite et au développement de LDVA sédentaires
- 2012 création et mise en place de la commission d'appel à projet
8 dossiers de création de LDVA sont en attente
(mères enfants / jeunes ayant une reconnaissance MDPH / ados)

Un rapide bilan

- un retour sur « investissement »
- une connaissance et une expertise approfondies
- une véritable reconnaissance partenariale sur le territoire national

2 - les critères d'évaluation et moyens de l'action

Évaluation des Lieux de vie par le Pôle d'évaluation des politiques publiques et la Mission d'évaluation des politiques publiques du CG 91. L'étude est réalisée entre juillet 2009 et mars 2010. Un rapport complet est rédigé. Il est présenté aux directions concernées et aux acteurs sociaux sous la forme d'un PWP.

Le rapport rappelle l'historique et les fondamentaux des LDVA, leur évolution au fur et à mesure de leur développement et de leur reconnaissance (cadre légal).

Les principaux objectifs de l'étude :

- s'assurer de l'utilité du développement des lieux de vie et des séjours de rupture
- contribuer à l'analyse des besoins dans la perspective du prochain schéma de l'enfance
- les lieux de vie répondent-ils aux besoins des jeunes ?
- le volume et la diversité couvrent-ils les besoins ?
- ces structures sont-elles spécifiques et complémentaires des autres modes d'accueil ?
- le cadre réglementaire et financier

Méthodologie :

- un comité de pilotage
- une analyse des projets pédagogiques et réalisation de fiches de synthèse
- une enquête par questionnaire auprès des référents enfance et des inspecteurs (taux de retour environ 50 %)
- une analyse de 43 parcours de jeunes
- une analyse du point de vue des acteurs

- une étude de cas sur un séjour de rupture
« Vivre Ensemble-Madesahel »
- une analyse financière des comptes de structures

Les principales conclusions :

Les LDVA sédentaires sont considérées comme plus souples en termes de fonctionnement et de profils des accueillis par les référents et 75 % des acteurs rencontrés. Ils accueillent désormais tous les profils de jeunes confiés à l'ASE dont 30 % de primo-placements. Ils ne sont plus ciblés comme des structures d'accueil de situations dites « extrêmes ».

Ils permettent, entre autres, de promouvoir des modes de vie adaptés via un accompagnement stable et continu. Ils assurent des repères « psycho-éducatifs » structurants, tout en valorisant une réelle couverture vers l'extérieur.

Quant aux séjours de rupture, ils sont clairement identifiés comme un moyen de remobilisation des jeunes.

Complémentaire aux prises en charge classiques, l'étude confirme l'intérêt de poursuivre le développement de ce mode d'accueil. Il est nécessaire de mettre en place sur le département des projets innovants adaptés aux besoins essoniens, à savoir :

- l'accueil des jeunes filles mineures enceintes
- l'accueil de mères avec enfants (majeures ou mineures)
- l'accueil d'enfants à « profil particulier » (reconnaissance MDPH / handicap physique ou mental)

3 - quelle vision de la singularité des Lieux de Vie et donc quelles indications spécifiques (public et pathologie) ?

Si à l'origine les LDVA sont entre autres issus de la mouvance « anti-psychiatrique » et « anti-institutionnelle », ces structures non traditionnelles accueilleront à leur début principalement des jeunes issus du secteur psychiatrique, voire des jeunes délinquants.

À ce jour, les places proposées s'avèrent principalement correspondre à des profils de jeunes présentant des problématiques sociales. Bien que certaines structures recentrent leur projet sur des jeunes

pris en charge en IME ou IMP, il est de plus en plus difficile de trouver des structures traditionnelles ou non pour répondre au besoin d'accueil d'enfants et de jeunes aux profils particuliers.

4 - quelles évolutions générales des LDVA constatez-vous à partir de l'observatoire que représente l'Officiel des LDVA ?

Si le premier Officiel recense 314 LDVA, le dernier document publié en 2009 présente 463 LDVA autorisés.

À ce jour, l'Officiel 2012 qui est en cours de finalisation devrait approcher les 500 LDVA.

Les créations prennent toujours le pas sur les cessations d'activités. De 2000 à 2010 on constate une progression régulière de créations de LDVA. Ce n'est pas le cas actuellement, en effet, les LDVA sont désormais soumis aux Commissions d'Appels à Projet qui remplacent les CROMS (cf loi Santé Hôpital de juillet 2009). Elles ne sont pas encore toutes opérationnelles, ce qui retarde de fait l'ouverture de lieux de vie et pénalise le secteur médico-social dans sa création d'établissements.

Concernant le statut juridique des LDVA : il se modifie peu à peu. De plus en plus de SCOP et Sociétés se créent et complètent les associations ainsi que les travailleurs indépendants qui constituaient la majeure partie des LDVA.

On note également chez les permanents des évolutions de profils. Beaucoup de professionnels du secteur médico-social se trouvent être responsables ou assistants permanents de lieux de vie.

5 - quels arguments peuvent inciter les départements (CG) à prendre la question des LDVA à bras le corps et soutenir leur développement ?

Les conclusions de l'étude présentée par le CG 91.

6 - difficultés de relation entre CG / LDVA, quelles solutions ? Les outils ? (GILVA / club ASE / idéal...) sont-ils mobilisés, mobilisables pour mutualiser la réflexion entre les CG ?

Il n'existe pas ou peu de difficulté relationnelle entre les CG et les LDVA.

Ponctuellement il peut apparaître des conflits de logique concernant une prise en charge.

Si le «GILVA» ne s'est plus réuni depuis plusieurs années, le club ASE et le « Réseau Idéal » sont régulièrement mobilisés dans le cadre des questions/réponses sur le sujet. La journée consacrée aux séjours de rupture à l'étranger organisée par IDEAL Connaissances en 2011 est actuellement visionnable sur son site.

Les ateliers

L'évaluation au sein des LVA

20 Ans du ROUCOUS

1-Présentation du cadre de la réflexion et démonstration de l'enchaînement des évaluations internes et externes.

2- Rappel du cadre, la préoccupation évaluative dans le secteur médico social.

Préoccupation des pouvoirs publics – Le département de l'Essonne a évalué les LVA.

Les LVA sont reconnus et se sont engagés dans des démarches évaluatives.

Rappel des textes :

Décret du 15 mai 2007

Circulaire du 21 Octobre 2011

La mise en œuvre des évaluations externes : choisir son prestataire.

3- Adapter l'évaluation interne en LVA au cadre législatif.

Bien identifier les textes législatifs qui régissent le parcours des enfants ou adultes

Quels sont ces textes ? Que disent-ils ?

Identifier les enjeux de l'évaluation interne

Ces structures accueillent avant toute considération relative à leurs déficiences des enfants ou ados et des principes nourrissent l'action

Comment permet-on aux enfants de poursuivre leur évolution bio-psychosociale et poursuivre leur développement ?

Comment soutient-on la relation parents-enfants ?

Comment oriente-t-on les actions vers l'intégration sociale et l'autonomie ?

Comment le site participe-t-il au « ressourcement » et à « la satisfaction à vivre » ?

Comment le « vivre avec » permet l'institution d'un espace social commun ?

- L'acquisition de l'autonomie et l'accès à une parole propre du sujet est une préoccupation majeure

Chaque fois que possible le LVA favorisera l'ouverture vers l'extérieur.

Dans cet esprit l'intégration doit être étudiée (réciprocité).

- L'enfant a des droits, des désirs, des besoins, des attentes

Quels sont ces droits et sont-ils en cohérence avec la charte des droits et libertés ? Il appartient aux LVA de promouvoir les droits des enfants (droit de critiquer, de s'ennuyer, de refuser, à la pudeur...)

Il n'y a pas de participation des usagers sans reconnaissance des droits.

- La famille a une place, comment se manifeste-t-elle ?

- Le projet personnalisé est au cœur de l'intervention et sa réussite repose sur la cohérence des différents professionnels en évitant la disjonction.

Quels sont les points forts des LVA au regard des exigences de la loi et quels sont les points faibles ?

Structurer un référentiel adapté et en cohérence avec la législation.

- L'établissement dans son environnement, face à la commande sociale, et aux partenariats institutionnels, avec les autres partenaires institutionnels

Comment le LVA tisse les liens avec l'extérieur, le milieu environnant

Comment le partenariat contribue à la prise en charge ?

Comment le partenariat est-il organisé ? comment est-il évalué ?

- Le fonctionnement du LVA, le projet est-il connu de tous ?
Comment est-il communiqué aux partenaires, aux salariés, aux familles ? Quelles sont les valeurs énoncées dans le projet ?

- Le projet et sa mise en œuvre, est-il en cohérence avec la commande sociale, avec le projet associatif ?
Est-il conçu de manière participative ? Est-il communiqué aux autorités, fait-il l'inventaire des atouts et des faiblesses du LV, connaît-on les limites ? La gestion des personnels y est elle mentionnée ? Les modalités d'évaluation y sont elles précisées ?

- Les droits fondamentaux des enfants (usagers)
Comment sont-ils reconnus, comment en facilite-t-on l'expression. Comment le LVA veille à la sécurité et à la protection des usagers ? Comment est mis en œuvre le respect des codes sociaux ? Comment l'intimité est-elle préservée ? Comment informe-t-on les usagers de leurs droits et de leurs devoirs ? Comment informe-t-on les représentants légaux ? Comment les permanents évitent-ils de se substituer affectivement aux familles ? Comment les usagers peuvent-ils accéder à leurs dossiers ? Comment sont contractés les outils de la loi 2002 (PP et CS) ? Y a-t-il un protocole en cas de maltraitements ou de danger ? Comment l'utilisateur peut-il utiliser son droit à la parole ? Comment facilite-t-on l'accès au droit commun ?

- La participation
Quelles instances de participation sont mises en œuvre ? Quelles sont les conditions et modalités de participation ? Comment la participation est-elle prise en compte dans le fonctionnement ? Comment favorise-t-on une autonomie de pensée des usagers ?

- La personnalisation des prestations
La première rencontre au LVA ? Comment donne-t-on suite à une demande ? Les modalités de l'admission sont-elles définies ? Comment donne-t-on les premières informations sur le LVA ? Comment s'effectue l'admission ? Y a-t-il une procédure ? Donne-t-on des documents réglementaires ? Quelles pièces administratives demande-t-on ? Comment recueille-t-on les informations liées aux difficultés des enfants et de sa famille ? Comment la famille peut-elle solliciter le LVA ? Comment les actions (thérapeutiques, scolaires, sociales...) sont-elles conformes avec celles annoncées dans le projet personnalisé ? Comment l'utilisateur est-il associé à ce dernier ? Comment se prépare la fin de la prise en charge ?

- L'organisation du LVA

Comment recrute-t-on les personnels ? Quels sont les critères, les qualifications ? Comment prend-on en compte l'expérience professionnelle ? L'effectif correspond-il aux caractéristiques des personnes accueillies ? Comment se met en œuvre la formation professionnelle ? les formations réalisées font-elles l'objet d'un réinvestissement dans le LVA ? Les fonds consacrés à la formation sont-ils utilisés ? Existe-t-il une organisation hiérarchique ? L'encadrement des stagiaires est-il mis en œuvre ?

- L'organisation du travail

Le nombre de jours d'ouverture est-il conforme à la décision administrative ? Les modalités d'ouverture et de fermeture tiennent-elles compte des personnes accueillies ? Une astreinte est-elle mise en place la nuit ? Est-ce la direction ou l'association qui sont garantes du projet du LVA ? Une information sur la législation est-elle mise en place ? Le LVA participe-t-il à des réunions institutionnelles ?

- Le cadre de vie,

La situation de l'établissement, les bâtiments contribuent-ils à favoriser l'autonomie ? Les locaux sont-ils adaptés et conformes aux normes recommandées ? La répartition des locaux est-elle fonctionnelle ? Les espaces extérieurs permettent-ils des expérimentations et de l'autonomie ? La restauration fait-elle l'objet d'attentions particulières ? La dimension de convivialité est-elle prise en compte ? Le nettoyage des locaux fait-elle l'objet d'une organisation structurée ? Le parc automobile est-il entretenu et conforme ? Du matériel de premier secours est-il à disposition ?

- Le système d'information

Comment la communication interne est-elle organisée ? Des supports d'information interne sont-ils mis en place ? Les données informatiques sont-elles sécurisées ? Les circuits de décision sont-ils connus de tous ?

- Les ressources financières

Comment est structurée la gestion du LVA, son suivi comptable ? Comment la répartition des postes de dépenses est-elle envisagée au regard des besoins de l'établissement ? Le budget est-il expliqué à l'équipe ?

Professionnalisation des permanents de LVA

Les parties concernant les LVA dans la loi de 2002 sont issues d'un compromis entre les différents regroupements de LVA et les techniciens des ministères. Ce compromis a passé sous silence la question de la professionnalité. Pas d'obligation de formation ou de diplôme, pas d'autorisation d'exercer... Le lien au « légal » se fait par le statut de la structure LVA qui est lui l'objet de la loi (autorisation d'ouverture, règles de fonctionnement).

Les premiers ont souhaité garder aux promoteurs des LVA la liberté de se déterminer eux-mêmes. Les seconds, et pour ne pas rajouter une couche à la complexité des métiers du médicosocial, et pour ne pas donner trop d'importance institutionnelle aux LVA, ont respecté cette liberté et accepté un *statu quo* un peu flou. Il ne s'agit finalement ni d'un métier ni d'une profession au sens sociologique ou administratif. Pas d'instances représentatives, de contrôle, pas d'allégeances aux branches professionnelles... La forme de l'activité, tout en se laissant intégrer à l'univers des travailleurs sociaux a su rester hybride, relevant aussi bien du sacerdoce, de la militance, de la solidarité citoyenne que de la recherche hédoniste d'un équilibre de vie. Elle associe des compétences empruntées au psychologue, à l'éducateur, à l'animateur, à l'aubergiste, à l'entrepreneur dans une symbiose (quand ça marche) chaque fois singulière des ressources locales, financières, culturelles etc. La rémunération se prélève sur les prix de journée via la structure. Il s'agit d'une survivance utopique de 68 qui retrouve toute sa pertinence dans l'univers actuel d'industrialisation et de technocratisation du soin et du vivre ensemble.

Une métaphore lumineuse a été filée lors de ces rencontres par Edith Guillemet¹. Pour écrire les pages de l'histoire il faut du texte (lois, administration, contrôle...) et une marge. La marge remplit la fonction de frontière

¹ Ancienne inspectrice de l'ASE Aveyron ayant accompagné une longue période de l'histoire des LVA.

mouvante, plus ou moins grande, où se font les commentaires du texte, et qui le contient pour qu'il ne bascule hors de la page, dans le néant totalitaire. Les LVA n'ont de sens que dans leur position marginale. Au texte d'être assez intelligent pour admettre la nécessité de sa marge.

Cette intelligence se concrétise dans la pratique par les décrets et autres annexes et par les usages qu'il est fait de la loi. C'est là que se joue la relation de la marge au texte, dans l'interprétation, la fonction critique, les compromis, les arrangements.

L'idée de l'atelier était de repérer cette position marginale du point de vue de la professionnalité du permanent. Quels rôles, statuts, quelles missions, compétences, organisations professionnelles, quelle formation ? Quelles allégeances faire au texte, quelles limites de compromis ?

Les participants inscrits n'ont pas été des anciens cherchant à définir leur métier et sa transmission mais de nouveaux ou futurs permanents inquiets.

2 assistants familiaux expérimentés souhaitant créer un LVA.

3 permanents dont une de longue date.

5 personnes ayant été employées en LVA.

1 animateur rapporteur.

Il s'est avéré que la préoccupation de ces derniers concernait essentiellement leurs conditions d'emploi et révélait la dérive annoncée : les décrets tentant d'adapter le droit du travail à la loi de 2002 ont institué l'existence d'un sous « permanent », appelé « assistant permanent ». Cela ouvre la porte à un fonctionnement totalement en contradiction avec ce qui fait un « vrai » LVA : partage en équipe autogérée du projet, des tâches et des responsabilités. Créativité et autonomie dans la conception du projet d'accueil et de vie...

Sans doute certains acteurs des LVA ont eu le tort d'accompagner ces dispositions du code qui favorisent l'apparition de structures qui usent du statut des LVA mais en dévoient complètement l'éthique et l'intérêt.

Les échanges ont donc consisté à dire qu'il y avait désormais de vrais et de faux LVA. Les récits entendus lors de cet atelier, que l'on retrouve d'ailleurs sur les forums en ligne ne permettent pas d'en douter : utilisation d'une main d'œuvre étrangère au projet, absence totale de communication dans cette hiérarchie, mobilisation exclusive de la matière grise pour régler des rapports employeurs-employés... voire des procédures en justice.

De toute évidence les créateurs de ces structures ne se sont pas soucié de l'histoire et de la raison d'être politique (au sens d'animateurs de la marge) des LVA. Ou alors ils s'assoient dessus cyniquement.

La raison d'être des LVA et des permanents n'existe que dans la résistance à l'invasion de la page par le texte qui passe aujourd'hui notablement pas la normalisation professionnelle. Ses outils sont la division du travail en tâches (référentiels) et en hiérarchies (AMP, ME, ES), la destruction de la clinique, la judiciarisation, la déresponsabilisation individuelle par des critères qualité et d'évaluation indigentes... Et découlant de tout cela, la grande souffrance au travail, dans des équipes qui n'en sont pas, dirigées par un management et une administration industriels. Résister c'est s'opposer, ne pas se compromettre mais aussi prendre langue avec ces métiers pour leur faire connaître les LVA. Car ce n'est pas parce qu'ils sont reconnus depuis 2002 qu'ils sont connus. Résister c'est donc aussi l'effort intellectuel pour formaliser la pratique dans des termes propres, à l'abri des nomenclatures de l'évaluation rampante.

Résister c'est accepter le rôle social d'occuper et d'animer la marge.

Les permanents se disent souvent professionnels. Ils veulent dire par là leur prétention à la qualité de leur travail. L'histoire leur a reconnu. Mais il convient aujourd'hui d'être méfiant avec ce terme qui s'apparente plus à l'emploi qu'au travail au sens de Tosquelles.

Le secteur social et médicosocial est suffisamment pourvu de ces strates sclérosantes. Ce serait une honte pour l'histoire des LVA d'en ajouter une dans la plus pure tradition de l'organisation scientifique du travail.

La construction d'une professionnalité qui ait du sens pour les LVA passe par l'esquive radicale de ce qui constitue les métiers d'aujourd'hui et par une visite renouvelée, active, non nostalgique des analyses de l'époque fondatrice : l'autogestion, la psychothérapie institutionnelle, Deligny, l'alliance des trois écologies de Guattari, ainsi que toute la littérature sociologique, psychologique, philosophique des années 50, 60, 70.

Tous les métiers de l'humain sont en souffrance (Justice, police, santé, social, éducation...). Dans la plupart des cas ils sont victimes d'organisations et d'organiseurs qui croyant mettre l'humain au centre de leur dispositif y ont mis l'organisation (l'institution) elle-même pour la pérennisation des emplois, des corporations, des associations, des lobbies. C'est pour éviter cela que Deligny parlait (écrivait plutôt) de tentatives, de positions à tenir seulement le temps qu'elles sont tenables. C'est aussi les analyses

récurrentes et visionnaires de Yvan Illich. C'est aussi la dynamique actuelle de l'Appel des Appels.

Esquive radicale car rien des modèles d'organisation professionnelle, de contrôle, de qualité, d'évaluation, de formation actuellement en service ne peut faire l'alternative. Il s'agit de s'abstenir aussi longtemps que la créativité alternative n'est pas là. Heureusement le dispositif de professionnalisation sur lequel le GERPLA a longtemps travaillé, et auquel j'ai contribué, n'a pas abouti. Il était trop tenté par l'imitation de l'air du temps. Il aurait rajouté une couche.

Ce compte rendu d'atelier a tourné un peu en billet d'humeur. En proposant le thème j'attendais un peu les anciens pour reprendre le débat sur : « formation, autoformation, pas de formation, compagnonnage, réseau apprenant, transmission... » Ne sont venus que des jeunes désorientés, mal menés par les dérives. Pour être juste, il y avait Magali de Tara (Limoux), heureusement là pour témoigner d'une vraie et longue tentative.

Motivations et questions des participants

Connaître FASTE

L'association FASTE Sud Aveyron a été créée en 1984.

Par certains aspects, elle a fait suite au « réseau des fermes de Sever », créé par P et M.F Ardon. (Alain Souchay) J'en ai été président deux ans avant la création de FASTE Sud Aveyron.

Ces aspects provenant du réseau sont : l'utilisation de conventions de séjour minimales après des déconvenues avec les institutions ; la reconnaissance juridique par la DASS de l'Aveyron, dès février 1981 ; l'analyse de la pratique dans les traces de Maud Manonni¹ ; la supervision du travail en lieu d'accueil et la pratique de formations diverses.

C'est FASTE qui a imposé la notion « d'accueil » différant ainsi de celle de « lieu de (à) vie ».

FASTE a travaillé tôt (1985) la convention de séjour temporaire et s'est orientée ensuite vers la reconnaissance juridique, bien plus que l'analyse clinique des accueils. De cette époque date le différend important avec le CRA d'une part et d'autre part avec des membres de FASTE, provoquant une scission dans FASTE.

FASTE a participé à l'élaboration du statut des LVA avec le ministère (M. Gauthier) dans la période 1996-2000.

FASTE s'est opposé, de la façon la plus vive, dès sa création en 2002, à la FNLV et à son appropriation exclusive du travail juridique concernant les LVA avec le GILVA, créé par M. Brunet de l'Essonne, qui nous a écarté volontairement de cette réflexion.

Notre association s'est opposée juridiquement au décret dit de « tarification » (2006) et a obtenu, avec le GERPLA, le rejet de ce décret au Conseil d'État (01 2008).

¹ L'enfant, «sa maladie» et les autres, Maud Manonni, édit. Seuil, coll. Points

Même rejet avec le décret « d'appel à projet » (07 2010), rejet qui, de façon incidente, nous exclut aussi de l'assujettissement à la TVA (12-2011). Notre association a obtenu, avec le département de l'Aveyron, l'écriture commune d'une convention de séjour, opposable aux départements « demandeurs ».

L'action et le combat de FASTE Sud Aveyron se sont adossés à une vision plus juridique que politiquement militante des LVA. Nous sommes conscients d'être des acteurs-sujets et citoyens.

Nous sommes ainsi témoins de cette position devant les personnes que nous accueillons.

Le combat n'est donc pas terminé pour autant... !

Permettre que s'expriment nos attentes de permanents quant à une demande de professionnalisation ?

(parenthèse, un autre atelier y est consacré)

Par rapport à la professionnalisation il nous faut être vigilant afin de ne pas prendre le risque de nous voir assimiler à un établissement. La professionnalisation pourrait faciliter le nivellement des LVA comme devenant des mini-établissements. Depuis près de 40 ans qu'existent les LVA, les jeunes accueillis ont su profiter de la diversité des apports professionnels proposés par les LVA aux compétences humaines diverses et variées, disons autodidactes, au delà de leurs qualifications professionnelles reconnues ou non ! Si l'on risque l'application de la définition d'une compétence comme étant un savoir faire dans une situation où s'exerce la profession, la professionnalisation d'un LVA est différente selon la spécificité d'un lieu ! Alors comment unifier la professionnalisation les lieux !

Nous avons débattu quant aux différentes catégories de compétences requises dans un LVA : celles liées aux savoir faire spécifiques au public accueilli dans le lieu, celles utiles à la conduite d'un projet collectif sans oublier celle indispensable à la transmission et la conscience d'appartenir à un réseau pour éviter l'isolement.

Disons que l'exercice d'un permanent est une affaire de maître d'œuvre et de créativité.

Connaître les obligations juridiques

La principale qui va s'imposer aux premiers lieux agréés en 2007 a trait à l'évaluation interne. Elle s'impose aux lieux au delà des droits des usagers. L'évaluation n'est pas à opposer à la qualité du travail. Là encore, il nous

faut rester vigilants afin de ne pas glisser dans une pratique de l'évaluation type celle qui peut se pratiquer dans le secteur marchand à des fins productives ou service qualité relation client.

Le socio-éducatif pratiqué dans les LVA est tellement individualisé à chacun des accueillis que l'évaluation interne est singulière et quotidienne et conduite avec la participation de chacun des accueillis. Ne faudrait-il pas s'opposer à une application d'une évaluation interne autre que singulière à chacun des lieux ?

Voir la formation à l'évaluation singulière dans les LVA proposée par le GERPLA avec une prochaine session dans le Gard, en octobre 2012.

Appréhender la TVA dans les LVA du fait d'un manque de clarté, la TVA nous assimile à un commerce

La genèse de la TVA appliquée aux LVA est à rechercher du côté de l'implication de Dominique Paillet, sollicité par un membre de la FNLV, pour que les LVA bénéficient d'une TVA réduite plutôt que de se voir poursuivis par les services fiscaux pour une TVA à 19,6% pour les associations qui seraient en concurrence avec les LVA ayant un autre statut qu'associatif.

Plusieurs LVA, victimes d'un redressement, sont confrontés à un dépôt de bilan devant leur incapacité à régulariser leur obligation à payer plusieurs milliers d'euros sur quatre années de rappel. Il nous semble que la réponse est politique en argumentant sur l'inégalité de traitement desdits services fiscaux selon le département où sont implantés les LVA.

Il ne faudrait pas accepter de négocier avec quelqu'un d'autre que le ministère ou l'inspecteur départemental des finances publiques. Les associations ne sont pas en concurrence avec un quelconque secteur marchand représentés par les travailleurs indépendants ou les autres statuts recouvrant un LVA.

Le Conseil d'État a réaffirmé que nous n'étions pas des services marchands ! La fameuse loi des 4P (Public, Prix, Proximité, Publicité) ne nous met en concurrence à aucun niveau.

N'oublions jamais que notre rapport à la loi est le même pour tous tant pour les services fiscaux que pour nous-même dans les LVA. Ne nous laissons pas imposer à la TVA, utilisons tous les recours possibles en partageant en réseau.

Quelles sont les suites des actions entreprises : annulation de la tarification et appel à projets ?

L'annulation de la tarification donne droit à négocier au cas par cas le tarif applicable à chacun des LVA en fonction de la spécificité du LVA. Il faut reconnaître que très peu de lieux ont pu ou voulu saisir cette opportunité ou bien nombre d'entre eux se sont vu appliquer un tarif par leur CG d'implantation sans aucune négociation avec le lieu !

Quant à la législation dite de l'appel à projet il est possible depuis la réponse du recours de FASTE et du GERPLA de s'appuyer sur l'argumentaire du Conseil d'État qui a refusé d'annuler la disposition relative aux LVA. Il nous donne matière à contester la réaction des CG qui se croient investi d'une obligation de lancer un appel à projet pour que se créent de nouveaux lieux dans le département.

Le Conseil d'État a clairement expliqué que les LVA échappent à tout schéma départemental. Il en découle que les CG qui reçoivent un projet de création d'un nouveau LVA se doivent de le transmettre à la commission de sélection d'appel à projet de leur ARS de référence. Qui dit commission de sélection d'appel à projet ne signifie pas que cette commission ne réagisse qu'aux réponses d'un appel à projet. Avant le CG transmettait le projet au CROSMS désormais il devra transmettre ce nouveau projet à la commission de sélection.

Il est important que le porteur de projet ne devienne pas un exécutant d'un département alors que le Conseil d'État réaffirme la vocation nationale d'un LVA.

Organiser notre survie !

Nous obtiendrons une amélioration de notre condition propre aux LVA grâce à notre capacité à écrire et à témoigner de ce qui se vit dans les lieux. D'où l'importance de travailler ensemble par delà nos particularités associatives et nos différences d'organisations.

Si dans les lieux nous invitons les accueillis à mener ce travail d'élaboration d'une pensée pour construire leur projet de développement personnel nous nous devons d'élaborer une pensée collective pour continuer d'œuvrer au développement des lieux plutôt que de rester sur la défensive. L'évolution juridique quant à l'habilitation d'un nouveau LVA par l'ARS est une opportunité à saisir nous semble-t-il ! Nous ne devrions pas attendre

de l'autre, quel qu'il soit, l'interprétation de la nouvelle loi au risque de devenir l'objet de la loi alors que nous revendiquons d'être des sujets acteurs dans un état de droit. Nous revendiquons aussi, en tant que permanents de lieux de vie et d'accueil, d'être acteurs à la marge. Nous agissons au bénéfice des personnes accueillies qui ne peuvent pas être contenues ailleurs que dans cette marge de la page au risque d'être exclu de l'espace de la société à laquelle nous revendiquons d'appartenir avec les plus fragiles de notre société !

Nous nous devons de nous saisir du flou entretenu pour monter au créneau afin que le flou devienne clair : FASTE avec son petit nombre d'adhérents trouve son intérêt d'action à lutter contre le néfaste aux LVA !

Edition : GERPLA
création/réalisation : ALL FIZZ
Impression : KAPP GRAPHIC

Le « Roucoux » a vingt ans qui se sont partagés en deux périodes.

La première revêt une connotation humoristique :

la combinazione !

Le lieu, pour vivre, accepte, avec l'accord des services sociaux, une première forme de statut porté par la circulaire G. Dufoix, sous l'autorité bienveillante de département.

La seconde, se distingue, à partir de la loi 2002, par la reconnaissance tant convoitée.

Mais cette satisfaction est bien sûr assortie de son contraire :

les contraintes liées au cadre légal.

Nous avons voulu, autour de cet alibi, faire une rétrospective de cette mouvance, qui, partie de mouvements tels que l'anti-psychiatrie ou l'anti-institutionnel, n'a eu de cesse que de rentrer dans la norme.

Dans cette perspective, nous avons invité des intervenants,

issus du secteur psychiatrique et social,

dont les apports nous sont apparus complémentaires,

tant en termes de contenus que de temporalité.

Désormais, les LVA sont bien intégrés dans l'esprit des travailleurs sociaux.

Mais de quelle façon peuvent-ils se développer

dans « l'intérêt public » selon le Conseil d'État ?

Les actes de ces journées ont un objectif essentiel :

aider des êtres en souffrance à évoluer dans un monde

où les valeurs de tolérance et d'acceptation de l'autre ne vont pas de soi.

Ces journées ont allié technicité et vraies rencontres.

Les prochaines, en 2013, en Normandie, vous attendent dans la même dynamique.